



ATTENTION : pour les votants par correspondance, il est impératif de **signer** **l'enveloppe** contenant vos bulletins de votes.

Le 18 octobre 2013



MARDI 19 NOVEMBRE 2013

Votez pour élire vos représentants

Fédération des travailleurs des Industries du Livre, du Papier et de la Communication Cgt

« Si nous nous présentons aux élections professionnelles, c'est avec la volonté de poursuivre les démarches entamées depuis plusieurs années d'amélioration des conditions sociales et de travail pour l'ensemble des salariés. »

DELEGUE SYNDICAL
CENTRAL C.G.T.
Eric SYLARD
D.S.C. Adjoint
Jean Pierre VIAUD

AQUITAINE
Jean-Franisco MOURALINHO

AUVERGNE LIMOUSIN
Frédéric BULIDON

BRETAGNE PAYS LOIRE
Jean Pierre VIAUD

COTE D'AZUR
Jean-Paul ZAMMIT

IDF EST
Patrice DUDRAGNE

IDF NORD
José MAGALHAES

IDF OUEST
Thierry ARCHER

IDF PARIS
Mirsad MEHANOVIC

LANGUEDOC
Frédéric FERNANDEZ

LORRAINE CHAMPAGNE
ARDENNES
Gérard CHARPY

MAUREPAS
Alexandre RAMON

MIDI PYRENEES
Patrick MIR

NORD PAS DE CALAIS
Eric SYLARD
Jean-Paul DUMOULIN

PLAISIR CLE ST PIERRE
Philippe VALCKE

PLAISIR STE APOLLINE
Alain FOUCHARD
Mourad BOUCENNA

PROVENCE ALPES
François PIROLI

RHONE ALPES
Patrick CHOMAT

QU'EST-CE QU'UN DÉLÉGUÉ DU PERSONNEL ?

Le rôle des délégués du personnel est de représenter les salariés auprès de l'employeur et lui faire part de l'ensemble des réclamations en termes d'application de la réglementation du travail (code du travail, convention collective, salaires, durée du travail, hygiène et sécurité...). Les délégués du personnel peuvent ainsi être consultés sur la durée du travail (heures supplémentaires, horaires aménagés), la fixation des congés payés, etc.

Cette mission de dialogue motive notre engagement. En effet, nous avons le souci de mieux faire circuler l'information, des salariés vers l'employeur et de l'employeur vers les salariés, afin que tous soient informés des décisions de l'entreprise.

Les délégués du personnel sont également présents pour conseiller et assister les salariés en cas de procédure disciplinaire.

POURQUOI UNE LISTE SYNDICALE ?

Parce que les salariés ont conscience de la nécessité de se faire accompagner, donc de bénéficier de l'appui d'un syndicat, pour une efficacité et une légitimité accrues.

Ainsi, la présence d'un syndicat permet de garantir un fonctionnement démocratique et la légalité des décisions prises au sein de l'entreprise, afin de défendre nos droits et connaître nos devoirs.

Il s'agit pour nous de nous donner les moyens de pouvoir défendre tous les salariés et, ainsi, d'améliorer nos conditions de travail. Avec le soutien et l'expertise d'un syndicat, nous espérons un traitement égalitaire des salariés sur les avancées sociales.

POURQUOI LA CGT ? (ET PAS UN AUTRE SYNDICAT)

La CGT est la première organisation syndicale représentative chez JCDecaux, de même qu'au niveau de la branche de la publicité ou au niveau interprofessionnel. À ce titre, elle négocie (à tous niveaux) les accords concernant les salaires, les retraites, les mutuelles ou l'aide à la formation... Une CGT forte permet donc d'être mieux informés des évolutions qui nous touchent précisément afin d'agir en conséquence.

Dans l'entreprise JCDecaux où les salariés dégagent autant de richesses, la CGT est l'organisation qui mettra tout en œuvre afin d'obtenir une plus juste répartition de ces dernières.

CE QUE NOUS PROPOSONS

Classification

- La construction de grilles de classification et de salaire pour tous les métiers (administratif...) et la reconnaissance des compétences de chacun à sa juste valeur.

Salaires

- Alors que le cours de JCDecaux en bourse ne connaît pas la crise, les salaires nécessitent une revalorisation à la hauteur des dernières pertes de pouvoir d'achat.
- Application du principe « à travail égal, salaire égal » pour tous, y compris entre les hommes et les femmes.

Pénibilité

- Une véritable reconnaissance de la pénibilité, notamment des métiers de l'affichage, accompagnée de mesures adaptées pour réparer cette pénibilité.

Maladie

- Le maintien du salaire net dès le 1^{er} jour d'absence pour tout arrêt maladie.

Géolocalisation

- Refus de tout système de contrôle abusif, déloyal et illicite, tel que la géolocalisation des itinérants.

Mutuelle

- Une mutuelle d'entreprise qui préserve le niveau des prestations négocié lors de la fusion avec Avenir et Airport.

Formation

- Possibilité pour chacun d'accéder au droit à la formation afin de rester « employable » dans l'entreprise, quoi qu'il puisse arriver (invalidité, incapacité...).

Ces propositions émanent de demandes formulées par des salariés et ne sont pas exhaustives. Nous sommes bien sûr à l'écoute de toutes vos propositions.

POURQUOI EST-IL IMPORTANT D'ALLER VOTER ?

Voter au premier tour pour une liste syndicale, ce n'est pas voter pour « s'affilier » à tel ou tel syndicat, c'est simplement reconnaître que les syndicats sont utiles aux salariés, notamment parce qu'ils connaissent mieux que nous le droit du travail et peuvent nous apporter un soutien en cas de besoin.

Ce seront les délégués du personnel qui se feront les porte-parole des salariés !

Nous avons besoin de votre participation et de vos votes au premier tour !

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter.

LE 19 NOVEMBRE 2013

VOTEZ POUR LES LISTES CGT